



1. Justitia

Justitia est une compagnie d'assurance spécialisée dans l'assurance de plans Employee Benefits. Elle est agréée sous le numéro 878 par la Banque nationale de Belgique. Son siège social est établi à 2140 Anvers, Plantin en Moretuslei 301.



2. Produits

Les produits proposés par Justitia sont toujours le résultat d'un travail sur mesure qui tient compte des souhaits et besoins de l'entrepreneur d'assurance. Ils sont élaborés en collaboration avec les courtiers en assurances du groupe Vanbreda.

Vous pouvez consulter la liste à jour des entreprises du groupe Vanbreda qui participent à l'échange de données sur notre [site Internet](#) ou la demander à l'adresse info@vanbreda.be ou par l'un de autres moyens de contacter Vanbreda (www.vanbreda.be).



3. Règles de conduite et gestion de conflits d'intérêts

Justitia respecte les règles de conduite, qu'elles découlent de la loi ou de la déontologie pour l'assureur.

Cela signifie notamment que Justitia respecte les règles de conduite fondamentales IDD lorsqu'elle propose ou conclut des contrats d'assurance. Néanmoins, il arrive que Justitia soit confrontée à des conflits d'intérêts, raison pour laquelle elle a élaboré une politique de gestion des conflits d'intérêts.

Cette politique tient notamment compte du fait qu'il existe des liens étroits entre Justitia et le groupe Vanbreda. Ces mesures permettent à Justitia de toujours défendre les intérêts de ses clients d'une manière loyale, équitable et professionnelle.



4. Données de contact et d'identification

Justitia respecte votre vie privée conformément à la législation en cours.

Vous n'avez pas l'obligation de répondre aux questions posées, mais le fait de ne pas y répondre peut cependant avoir pour conséquence, le cas échéant, l'impossibilité ou le refus par Justitia d'entamer une

relation (pré)contractuelle, de poursuivre une telle relation, de payer des indemnités ou d'effectuer une opération demandée par vous ou par un tiers en votre faveur.

La déclaration de la confidentialité figurent sur le Justitia site web ou via ce [lien](#).



5. Contact and identification details

Vous trouverez toutes les données de contact et d'identification sur la page Contact de notre site Internet. Nous vous accueillons en néerlandais, en français et en anglais. Justitia SA, Plantin en Moretuslei 301, 2140 Anvers est agréée en tant qu'assureur par la Banque nationale de Belgique sous le numéro 878.



6. Plaintes

Pour vos questions et problèmes, n'hésitez pas à vous adresser d'abord à la personne de contact chargée de votre dossier. Vous pouvez également déposer une plainte auprès de Justitia SA, Plantin en Moretuslei 301, 2140 Anvers au moyen de notre [formulaire en ligne](#) ou envoyer un e-mail à info@justitia.be.

Si vous n'êtes pas satisfait de notre réaction, vous pouvez également vous adresser à l'Ombudsman des assurances (square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, Tél. + 32 2 547 58 71 – Fax + 32 2 547 59 75 – info@ombudsman.as – www.ombudsman.as).